



## Alcool, présence de cannabis et autres ?

Par **Jeck**, le **19/05/2010** à **19:04**

Bonjour,

voilà mon histoire, Vers minuit nous partons à pied et nous arrivons à la boîte de nuit pour y danser. Étant dans la bonne ambiance, mon ami commande une bouteille de vodka pour les 6 personnes que nous étions.

Je bois deux verres et ne me rappelle de rien d'autre à part être pris d'un sommeil foudroyant. Je prend donc une décision, refaire les 2km à pied que nous venions de faire pour aller en boîte sans avoir pris conscience du temps qui a bien pu s'écouler entre temps.

Je me souviens vaguement avoir dit à mon ami, je vais dormir dans ma voiture et venez me chercher après pour aller dormir chez ta copine après.

Chose surprenante est que je ne me souviens plus avoir fait les 2km jusqu'au parking à pied. Et je me réveille dans un hôpital en plein IRM.

Après avoir repris mes esprits petit à petit, on me fait prendre conscience que j'ai eu un grave accident de la route et que j'ai bien failli y passer. On me demande alors te souviens-tu de quelques choses ?

Je répond "je crois que je me suis endormi".

On me reproche d'avoir un taux d'alcoolémie de 1,02gr/litre de sang et fumer du cannabis, j'approuve pour l'alcool, mais pour le cannabis c'était une semaine avant. (Je ne suis pas un fumeur régulier).

Aujourd'hui je n'ai aucun doute sur le fait qu'une personne a mis à mon insu une substance

dans mon verre. Une première analyse toxicologique par prise de sang, révèle que j'ai des traces de codéine (dite douteuse au opiacée par la gendarmerie).

Ce que je ne comprend pas , une analyse ou c'est négatif ou c'est positif ,mais certainement pas dis "douteux". Je vais être convoqué par le tribunal pour un taux d'alcoolémie de 1,02gr/litre de sang et présence de cannabis.

Mais on ne prend pas en compte la codéine dans mon sang qui pour moi après recherche de renseignement sur cette substance a fais que j'ai une amnésie totale sur la fin de ma soirée .

Je me vois donc surement avoir un retrait de point et suspension de permis à cause d'une personne qui ma drogué à mon insu.

Je suis perdu et me demande ce que pourrai bien faire la justice pour moi qui est faillie perdre la vie à cause d'un "inconscient" qui c'est permis de me faire perdre le contrôle de mes agissements.

Merci d'avance à ceux qui auront la patience de me lire et de me répondre,  
cordialement.

Par **chris\_idv**, le **03/06/2010** à **23:11**

Bonjour,

Vous pouvez porter plainte pour tentative d'empoisonnement si vos analyses font effectivement apparaitre une substance dangereuse autre que l'alccol et la drogue que vous avez ingéré en toute connaissance de cause.

Maintenant la charge de la preuve risque d'être compliquée.

Accessoirement la présence d'alcool et de substances psychotropes interdites, que vous reconnaissez, fait de vous une victime douteuse aux yeux de la justice.

Cordialement,